

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 31 MAI

CANDIDAT RÉPUBLICAIN

D^r A. RELHIÉ

Conseiller Général

Membre de la commission départementale
Ancien Maire de Cahors
Chevalier de la Légion d'Honneur

Cahors, le 2 Mai

Le Tarif des Douanes

Il serait fort difficile de prévoir, dès aujourd'hui, ce que sera la discussion des tarifs de douane qui va occuper la Chambre pendant de nombreuses séances, et il le serait peut-être encore plus de prédire quel système économique l'emportera.

On sait, en effet, que protectionnistes et libres-échangistes se taillent depuis longtemps force croupières et recommandent chaudement leur panacée, car ils prétendent chacun qu'ils ont raison et que le système qu'ils préconisent est le seul qui puisse mettre un terme à la crise économique et ramener la prospérité dans le pays.

Ce dualisme étrange s'affirme chaque jour dans les journaux depuis plusieurs mois et nous allons le voir se manifester à la tribune par des discours bien sentis dans lesquels chacun prêchera pour son saint, nous voulons dire, pour son intérêt particulier, sans ce préoccuper de l'intérêt général.

C'est le propre des questions économiques de mettre en éveil tous les appétits et de fournir à l'égoïsme étroit l'occasion de se montrer au grand jour dans toutes ses platitudes et ses hideurs.

Sans doute, l'intérêt particulier est chose respectable en soi, mais encore faut-il qu'il ne lèse pas celui des autres.

Il est un fait acquis, c'est que le producteur et le consommateur sont continuellement en antagonisme. Le producteur dit « je veux vendre mes produits le plus cher que je pourrai. »

Le consommateur, au contraire, demande à acheter ce dont il a besoin au plus bas prix possible.

Il y a donc, entre eux, lutte perpétuelle, antagonisme incessant qui se manifeste sous mille formes et dans toutes les conditions de la vie sociale.

Limitée à ces données, qui sont incontestables, la solution du problème devient impossible, car on ne saurait protéger l'un sans porter atteinte aux intérêts de l'autre.

Il faut donc envisager la question sous un autre point de vue.

Le producteur et le consommateur sont en réalité des êtres abstraits; car il n'y a pas de producteur qui ne consomme et pas de consommateur qui ne produise. Envisagée de cette sorte, la question change d'aspect et l'antagonisme dont nous parlons plus haut est considérablement atténué.

Chacun étant producteur et consommateur, il s'agit tout simplement de tenir égale la balance économique et de ne favoriser aucune industrie ou aucun commerce aux dépens des autres.

Pour atteindre ce résultat, il faut consulter uniquement l'intérêt général du pays qui doit primer toutes les autres considérations quelles qu'elles soient.

On objecte, il est vrai, que les conseils généraux ont émis des vœux et que l'on doit les considérer comme l'expression de la volonté des populations.

Cela est bientôt dit. La vérité est, qu'en général, ces vœux ne sont que l'expression de la volonté de quelques gros bonnets après au gain qui veulent être protégés coûte que coûte et quelque dommage qu'il en puisse résulter pour leurs voisins et pour la richesse publique.

La Chambre, elle, a des responsabilités qui n'incombent pas aux assemblées dé-

partementales. Elle doit envisager la question de plus haut et ne pas s'attarder à considérer ce qui peut être favorable à telle ou telle industrie, car elle ne peut pas, elle ne doit pas s'exposer à enrichir les uns en portant préjudice aux autres. Tous les citoyens, à quelque classe de la société qu'ils appartiennent, doivent être égaux à ses yeux et, partout, avoir droit à une égale protection.

C'est pourquoi, lorsque la Chambre se trouve en présence d'intérêts opposés, l'équité veut qu'elle prenne une juste moyenne qui ne puisse nuire aux uns, en favorisant les autres outre mesure.

L'exclusivisme, en matière économique, est extrêmement dangereux. Ainsi, par exemple, il n'est pas incontestable que si l'on isolait la France en élevant autour d'elle une muraille de Chine douanière, ainsi que le demandent certains protectionnistes exagérés. Il n'est pas contestable, disons-nous, que nous ne tarderions pas à nous en repentir. Nous en dirons tout autant d'une application excessive du libre-échange.

Il est peu de questions aussi complexes que la question économique et surtout que celle des tarifs de douane. Elle est d'autant plus grave qu'elle touche par bien des points à la question sociale qui est à l'ordre du jour en ce moment et préoccupe tous les gouvernements.

Ce doit être une raison de plus pour que la Chambre apporte dans la discussion des tarifs de douane toute la sagesse et toute la maturité que le pays a le droit d'attendre de son patriotisme et de son dévouement aux intérêts généraux de la nation.

* *

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Nous donnons ci-dessous la fin de la liste des délégués sénatoriaux.

Il est facile de se rendre compte que l'él-

ment libéral et républicain modéré domine dans cette liste de personnalités honorables qui ont reçu de leurs concitoyens une délégation si flatteuse.

Le résultat est celui que nous espérions et dès aujourd'hui nous sommes assurés qu'auprès de tels hommes l'intrigue est inutile et ne saurait avoir prise.

Dans quelques articles spécialement destinés à MM. les délégués, nous chercherons à démontrer que la candidature de M. le docteur Relhié est celle qui répond le mieux aux aspirations du parti républicain indépendant.

La tâche nous sera facile, car nous nous adresserons à des hommes fiers à juste titre de leur investiture et bien décidés à envoyer au Sénat le candidat offrant le plus de garanties:

Par tout un passé de républicanisme raisonné et conséquemment honnête;

Par l'indépendance de son caractère et de sa situation.

Par sa correction parfaite et son désintéressement, chaque fois que la discipline de parti l'a exigé.

Tous ces titres à la confiance des électeurs sénatoriaux, qui les possède à un plus haut point que M. le docteur Relhié ?

DÉLÉGUÉS SÉNATORIAUX

(Suite)

Espère. — D. Lasserre. S. Valette.
Lamadeleine. — D. Talou E. Peyre. S. Constans.

Valroufié. — D. Grèzes. S. Fabre.
Arcambal. — D. Girma et Cayla. S. Galtié
Labastide-Marnhac. — D. Valette et Vincens. S. Vidal.

Le Montat. — D. Dufour et Lézeret de Lamaurinie. S. Cubaynes.
Trespoux-Rassiels. — D. Henras et Miquel. S. Valette.

Cézac. — D. Mostolac et Rulhié. S. Vidal.
Flaugnac. — D. Garrigues et Bonnet. S. Ginibre.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT 8

SANS FEU NI LIEU

ROMAN D'UNE ALSACIENNE

PREMIÈRE PARTIE
EN ALSACE

III

LA FAMILLE HERZ

Elle avait aussi un fils que la déclaration de guerre avait trouvé soldat dans un régiment de ligne. Fait prisonnier avec l'armée de Metz, il avait été envoyé dans une forteresse au fond de la Pologne Prussienne, sur les bords de la Baltique; un Poméranien chargé de le garder avait sans doute cru avoir affaire à un sujet de Sa Majesté Guillaume, et, un jour qu'il n'obéisait pas assez vite, le jeune captif avait reçu un coup de bâton. Bondir comme un tigre, saisir à la gorge le butor et l'étrangler net, tout cela fut par lui exécuté en quelques secondes. Quarante-huit heures après, il était condamné à mort et fusillé.

La tante elle-même, pendant ce temps-là, avait fait son devoir autant que son mari et son fils, assurait-on; jamais cantinière plus décidée ne ranima le courage des soldats pendant la bataille, jamais ambulancière plus dévouée ne donna ses soins aux blessés. La brave femme, aussi

modeste que courageuse, n'avait consenti à apprendre à Jean-Baptiste Herz que ses malheurs; dans les lettres naïves qu'elle faisait écrire à son beau-frère, elle ne permettait pas qu'il fut question de la belle conduite qu'elle avait eue; si on ne l'avait pas entendue raconter par des tiers, et surtout si les journaux n'en avaient pas parlé, jamais Jean-Baptiste n'aurait su que sa famille comptait une héroïne de plus.

Malheureusement, lui et elle différaient d'opinion sur un point fort grave; tandis qu'il s'était entêté à habiter Walck, M^{me} Stemmlé, non moins obstinée que lui, n'admettait pas qu'on persistât à demeurer dans cette pauvre Alsace, devenue la proie des Allemands.

— Puisque vous vous plaisez avec les casques pointus, avait-elle dicté à son intention, restez-y; je ne veux pas de Prussiens dans ma famille.

Jean-Baptiste Herz s'était senti blessé au cœur par cette offense et, malgré l'affection qu'il avait eu jadis pour sa belle-sœur, malgré le respect qu'il conservait encore pour elle, il avait brisé net toutes relations. Rosa eut été bien embarrassée de dire où demeurait sa tante de Paris; elle ne savait ni ce qu'elle faisait maintenant dans la grande ville, ni à qui s'adresser pour avoir de ses nouvelles.

M^{me} Stemmlé exceptée, la jeune fille n'avait pour parents que les Herz de Hohwald, et elle éprouvait une vive répugnance à lui demander asile.

M^{me} Christophe Herz était pourtant la propre belle-sœur du père de Rosa; on la disait douce, aimable, sensible bienfaisante; son honnêteté était proverbiale; pleine de tête avec cela et con-

duisant merveilleusement l'exploitation importante que son mari lui avait laissée en mourant.

Christophe Herz, le frère cadet de Jean-Baptiste, avait quitté très jeune le village natal pour chercher fortune. N'ayant point de métier et n'éprouvant aucun goût pour les travaux agricoles, il avait décidé, en dépit des remontrances de son aîné, de se placer comme domestique; mais ne sachant pas un mot de français, il avait pensé qu'il ne serait pas prudent de se rendre à Paris, et tout de suite songea à Bade, la ville d'eaux à la mode en ce temps-là, grâce à la roulotte.

Il n'avait pas peur du travail et, si en se résignant à servir les autres il consentait à aliéner sa liberté, du moins il n'entendait pas être un valet inutile et paresseux. Il y a des serviteurs honnêtes, dévoués, courageux, et c'est dans cette catégorie qu'il comptait entrer.

Pourquoi ce goût bizarre? Simplement parce que Christophe aimait par-dessus tout les bons habits, le linge fin, la cuisine n'en tant soit peu recherchée, et qu'il ne trouvait pas d'autre moyen de mener tout de suite la vie confortable à laquelle il aspirait.

A Bade, il commença par entrer en qualité de garçon dans un des nombreux hôtels de cette ville; de là il s'imaginait qu'un voyageur, séduit par sa bonne mine, son intelligence et sa docilité, l'engagerait à son service. Sur ce point, son espérance fut déçue; aucune proposition ne lui fut faite et il demeura garçon d'hôtel, profession d'ailleurs lucrative et à laquelle il finit par s'habituer sans trop de difficultés. Dans une des maisons où il fut employé, il fit la connaissance d'u-

ne jeune Badoise, petite bonne très gentille, très active, venue là pour ramasser honnêtement sa dot, avant de retourner dans son village pour s'y marier. Il lui fit la cour et l'épousa. Ils restèrent quelques temps encore à Bade, jusqu'à ce que, se trouvant à la tête d'un pécule suffisant, ils firent l'acquisition de l'hôtel des Etrangers à Hohwald.

Situé dans une des parties les plus pittoresques des Vosges, entouré de magnifiques forêts, situé à proximité du célèbre convent de Sainte-Odile, des châteaux curieux et des monuments droids intéressants, Hohwald est un des lieux de villégiature les plus charmants de l'Alsace; c'était et c'est un agréable but de promenade pour les touristes.

En devenant hôteliers à cet endroit, Christophe Herz et sa femme, versés dans le métier comme ils l'étaient, ne pouvaient faire qu'une bonne opération. En effet, leur prospérité alla toujours en augmentant. La guerre les surprit déjà à leur aise; mais, relativement, encore jeunes et point disposés à prendre leur retraite.

Un seul enfant leur était né, un garçon bien râblé, pas bête, et bon comme le pain, qui, plus tard, promettait de devenir le digne successeur de ses parents.

— C'est une bénédiction d'avoir un fils comme Michel, répétaient sans cesse Christophe et sa femme.

Pourquoi donc Rosa éprouvait-elle une si vive répugnance à aller demeurer auprès de la veuve et du fils de son oncle? C'est que, après la guerre, une certaine mésintelligence avait éclaté entre les deux frères. Tandis que l'aîné était resté fa-

Pern. — D. Besombes et Combebas. S. Dalpech.

St-Paul-Laboufie. — D. Lacaze et Cazes. S. Gisbert.

St-Alauzie. — D. Ausset. S. Lafage.

Catus. — Brugalières et Courtil. S. Pouly, Francoules. — D. Faurie et Grimal. S. Talou.

Gigouzac. — D. Roque et Rélié. S. Bastide.

Labastide-du-Vert. — D. Jordanet et Bézio. S. Lafage.

Lherm. — D. Chatain et Latroucherie. S. Rosières.

Maxou. — D. Monteil et Garrigou. S. Bru.

Mechmont. — D. Izarn. S. Amadien.

Montgesty. — D. Rigal et Socirat. S. Cassan.

Pontféral. — D. Talaysat. S. Capmas.

Pontféral. — D. Devès. S. Maury.

St-Médard. — D. Deloncle. S. Berrié.

Moncléra. — D. Dupuy et Deltheil. S. Combes.

Aujols. — D. Salgues et Amalric. S. Bach.

Bach. — D. Gaven et Vernet. S. Roldès.

Belmont. — D. Sicard et Vaysset. S. Laval.

Belmont. — D. Bouyssi. S. Laval.

Cieurac. — D. Caminel et Jouany. S. Cubaynes.

Cremps. — D. Guilhem et Cubaynes. S. Malgoire.

Escamps. — D. Besse de Laromiguière et Fraysse. S. Roques.

Flaujac. — D. Blattes. S. Lalande.

Fontanes. — D. Dugès et Ausset. S. Lefranc.

Laburgade. — D. Blattes. S. Barthes.

Montdoumerc. — D. Sicard et Delom. S. Périé.

Vaylats. — D. Lériss et Bru. S. Rescoussié.

Blars. — D. Delfau et Hérel. S. Vertut.

Cras. — D. Lalo. S. Bertrand.

Sabadel-Lauzès. — D. Bastide et Baras. S. Delsahut.

Calvignac. — D. Vialatte et Largentie. S. Theil.

Cénevières. — D. Coudere, Louis et Coudere.

Edouard. S. Garrigues.

Lugagnac. — D. Bach. S. Calmels.

Anglars-Juillac. — D. Chapt-Aladel. S. Boulzaguet.

Bélaye. — D. Raynaly et Bru. S. S. Chapt.

Cambayrat. — D. Bessières. S. Salinié.

Luzech. — D. Guilhou, Delmouly et Pendarie. S. Derrupé.

St-Vincent. — D. Lamouroux et Arnaudet. S. Cantayre.

Villesèque. — D. Bouscat et Pezet. S. Dufour.

Bagat. — D. Combarieu. S. Lacombe.

Belmontet. — D. Fabre. S. Pradel.

Lascabanes. — D. Vignals et Constans. S. Coste.

Lebreil. — D. Pax. S. Borredon.

Sérignac. — D. Campagnac et Cuquel. S. Maratuech.

Soturac. — D. Monteil et Denuc. S. Simonet.

Touzac. — D. Delcaillou. S. Rigal.

Bouziès. — D. Chaupt. S. Andissac.

Cours. — D. Jouclas et Marrou. S. Parras.

Montlauzun. — D. Montagnac. S. Boulves.

St-Cyprien. — D. Mercadié et Bousquet. S. Daynard.

St-Laurent. — D. Lafage et Sales. S. Lafargue.

St-Matré. — D. Jordy. S. Rajade.

St-Pantaléon. — D. Vilas et Deyzou. S. Molinié.

St-Croix. — D. Delpas. S. Solacroup.

Valprieonde. — D. De Laborie et Quintard. S. Paillas.

Floressas. — D. Loussert. S. Roux.

Grézels. — D. Prady et Carrié. S. Lagard.

Lacapelle-Cabanac. — D. Dulac. S. Dumas.

Lagardelle. — D. Capmas. S. Dulac.

St-Céré. — D. Lherm, Baudel, Blanc, Castanié, Magot, Vidalin, Faur, Vernéjoul et Rouzet.

S. Colonges et Mazet.

Cavagnac. — D. Louradour et Chaumeil. S. Guary.

Beumat. — D. Lacan. S. Dardenne.

Caniac. — D. Pégourié et Cayrel. S. Marcenac.

Fontanes-Lunegarde. — D. Capelle, et Andrieu. S. Bergougnoux.

Labastide-Murat. — D. Aleyrac, Mounié et Garrigues. S. Roques.

Montfaucon. — D. Vigouroux, Calmon et Gaulaud. S. Peyromène.

St-Sauveur-la-Vallée. — D. Bonhomme. S. Delfour.

Vaillac. — D. Soucirac. S. Caminade.

Le Bastit. — D. Hereil et Delsahut. S. Vilhès.

Carluçet. — D. Vitrat et Bourdaric. S. Serres.

Couzou. — D. Fabre. S. de Lapize.

Lavergne. — D. Delsahut et Pouzalgues. S. Boffarat.

Padirac. — D. De Savagnac. S. Tournié.

Rocamadour. — D. De Montmaur, Calvet et Jouclas. S. Védrennes.

Thégra. — De Batut et Barreau. S. Oraygues.

St-Clair. — De Baldy. S. Espinasse.

St-Projet. — De Fontanille et Farganel. S. Constans.

Souillaguet. — D. Villars. S. Malbec.

Le Vigan. — D. Cassagnes, Prunières et Roches. S. Vienne.

Gorses. — D. Bezou et Couné, S. Gasquet.

Labastide-du-Haut-Mont. — D. Mariel, S. Thers.

Montel-Boussal. — D. Sainte-Marie, S. Vigué.

Saint-Cirgues. — D. Laborie et Larigaldié. S. Bardet.

St-Médard-Nicouby. — D. Estable, S. Soulayrie.

Sénaillac-Latronquière. — D. Larribé, S. Mazarguil.

Durban. — Pégaurié et Miramon, S. Destip.

Flaujac L. — D. Larnaudie, S. Graille.

Reyreignes. — D. Myr et Ourtal, S. Bornes.

Autoire. — D. Marty et Bouygues, S. Darnis.

Bannes. — D. Cuquel et Moulerie, S. Tournié.

Bio. — D. Grimal et Teulet, S. Cacheignes.

St-Laurent-les-Tours. D. De Lavaur et Mazet, S. Caurand.

St-Martin-de-Presque. — D. Lacassagne et Blanc, S. Buffara.

St-Paul-de-Vern. — D. Lafage et Labrousse, S. Labrousse L.

Gindou. — D. Vialard et Soulié, S. Gramat.

Cabrerets. — Faurie et Debruit, S. Conquet.

Vidaillac. — D. Bach, S. Fontanilles.

Carnac-Rouffiac. — D. Molinié et Cournil, S. Bure.

Fargues. — D. Bataille et Mourgues, S. Pagès.

St-Michel-Loubéjac. — D. Pagès, S. Granval.

Bagnac. — D. Sauvagnac, Lavergne, Belzavet, S. Lacombade.

Montredon. — D. Gratacap et Lagarde, S. Paramelle.

Prendeignes. — D. Estimel et Souay, S. Crissonac.

St-Félix. — D. Grès et Vavet, S. Astié.

St-Perdoux. — D. Orliac et Delors, S. Lacombade.

Capdenac. — D. Longuet S. et Longuet D. S. Lacoste.

Planioles. — D. Labrunhie, S. Labrunhie A.

Aynac. — D. Poujade et Monbertand, S. Laborie.

Bouyssou. — D. Gibrat, S. Librat Louis.

Cardaillac. — Ghartrou et Lafage, S. Delors.

Issendolus. — Mayzen et Brunet, S. Rougié.

Labathude. — D. Castanié et Genot, S. Montal.

Molières. — D. Canet et Lafage, S. Genot.

St-Cirq-Lapopie. — D. Lucie et Garrigues, S. Pradine.

Girac. — D. Trassy, S. Mamoul.

Puybrun. — Vital et Lacroix, S. Labrousse.

Marcillac. — D. Salgues de Geniès et Julien, S. Courdès.

Espeyroux. — D. Destruel, S. Tournié.

Brengues. — D. Oulié, S. Fages.

St-Simon. — D. Bès J. S. Bès H.

Loubressac. — Certain et Ayrolles, S. Cayzac.

Rueyres. — D. d'Arcimoles A. et d'Arcimoles F. S. Faur.

St-Vincent-St-Céré. — D. Gouzou et Laplaze, S. Cancès.

Théminettes. — D. Fayet, S. Latapie.

Ginhac. — D. Mentière, S. Vailles.

St-Daunès. — D. Ducros, S. Aladel.

Larnagol. — D. Vinel et Desplat, S. Bessac.

Larroque-Toirac. — D. Saintaffre, S. Bessières.

St-Chels. — D. Pezet, S. Pégourié.

Condat. — D. Charazac et Tournier, S. Bachellerie.

Mayronne. — Arlet et Gérard, S. Leymarie.

Pinsac. — D. Jarrige et Bordes, S. Mouraux.

St-Sozy. — D. de Gardarein et Fayette, S. de Boutière.

Rampoux. — D. Maury. S. Périé.

Lamothe-Cassel. — D. Dujol et Besse, S. Sudres.

St-Chamarand. — D. Dalet et Deviers, S. Manié.

Soucirac. — de Fontenille, S. Penchenat.

Ussel. — D. Balagayrie, S. Barry.

Calès. — D. Cassagne et Lacroix, S. Hébrard.

Fajols. — D. Arteil et Courdurier, S. Gignet.

Loupiac. — Delpèch et Caussil, S. Mispoulet.

Masclat. — D. Dauliac, et Pébeyre, S. Soulacroux.

Reilhaguet. — Guichard et Baze, S. Thiers.

Le Roc. — D. Pebeyre et Lajugie, S. Bourgnoux.

Baladou. — Ladet et Trémoux, S. Verdier.

Cazillac. — D. Camy et Beynet, S. Vieillecases.

Creyse. — Paret et Londamine, S. Borie.

Montvalent. — D. Vitrac et Bouissay, S. Delpèyre.

Sarrazac. — D. Dupuy et Rieux, S. Traversat.

St-Daunès. — D. Ducros, S. Aladel.

Belmont. — D. Pédamont, S. Ginèbre.

Gagnac. — D. Laplaze, Laségénie, Audubert, S. Bouysonnie.

Faycelles. — D. Murat, Cavarroc, S. Gasc.

Nozac. — D. Very, Vialle, S. Ayzac.

Ginouillac. — D. Dubreil, Lacam, S. Dubreil.

Soulomès. — D. Lalo, S. Salgues.

Cressensac. — D. Vidal, Sembélie, S. Tournier.

St-Denis. — D. Nayzac, Audubert, S. Gamber.

Peyrilles. — D. Roder, Clerc, S. Delpèch.

Gignac. — D. Delpy, M. Delpy, H. Bordes, S. Delmon.

Lacave. — D. Calvet, F. Calvet, S. Gardet.

Pinsac. — D. Jarrige, Bordes, S. Mouraud.

L'APPEL DES RÉSERVISTES

Le *Journal Officiel* publie la note suivante, réglant les périodes d'appel auxquels seront soumis les réservistes anciens engagés volontaires de quatre et cinq ans de toutes armes et anciens rengagés d'un an dans l'arme de la cavalerie :

« Les hommes de toutes armes ayant contracté un engagement de quatre ou de cinq ans sous l'empire de la loi du 15 juillet 1889, et les hommes appartenant à l'arme de la cavalerie rengagés pour un an dans les conditions prévues par l'article 64 de la loi précitée, se trouveront maintenus effectivement sous les drapeaux pendant une partie du temps qu'ils auraient passé dans la réserve s'ils n'avaient accompli que les années d'activité auxquelles ils étaient astreints par la loi.

« Le ministre a décidé de considérer ces hommes comme satisfaisant par anticipation pendant l'année ou les deux années qu'ils accomplissent, supplémentairement au premier des deux appels du temps de paix imposés aux réservistes par l'article 49 de la loi du 15 juillet 1889. Ces hommes ne seront donc astreints qu'à la seconde période d'instruction pendant le temps qu'ils passeront dans la réserve.

« Le bénéfice de l'exemption de la première période, disposition dès à présent exécutoire, s'appliquera également aux hommes de toutes les armes ayant contracté un engagement volontaire sous l'empire de la loi du 27 juillet 1872 et qui, ayant refusé de bénéficier du renvoi anticipé de leur classe, auront accompli intégralement cinq années de service sous les drapeaux.

« Paris, 20 avril 1890.

« C. DE FREYCINET. »

CONTRIBUTIONS DIRECTES

M. Bousquet, surnuméraire attaché à la direction du département du Lot, passe avec son grade dans le département de la Haute-Vienne.

LE MONUMENT CLÉMENT MAROT

L'on peut voir exposée, dans les librairies de notre ville, une jolie photographie de M. Honoré du monument à élever à Cahors au poète Clément-Marot. Ce projet fait le plus grand honneur à l'architecte M. Rodolose.

Nous pouvons assurer que cette œuvre d'art sera une des plus jolies du Midi, grâce à l'intervention de notre éminent compatriote, M. Larroumet, qui a pu obtenir de l'Etat le don du buste en bronze, des bas reliefs et des superbes mosaïques faites spécialement à la manufacture nationale de Sèvres.

Ce monument, destiné à orner une de nos places publiques, aura, nous pouvons le certifier, une valeur d'au moins 25,000 francs.

Nous comptons que la municipalité aura à cœur de hâter l'exécution de ce petit chef-d'œuvre qui sera un des ornements de notre cité.

Nous croyons savoir que M. Larroumet serait disposé à venir prochainement à Cahors donner une conférence en l'honneur de cette œuvre locale à laquelle il porte le plus vif intérêt.

EXAMENS

La session annuelle des examens du certificat d'aptitude à l'inspection primaire et à la direction des écoles primaires normales, précédemment fixée au vendredi 17 juillet, est reportée au lundi 5 octobre 1891.

Les inscriptions de aspirants et aspirantes s'ont

La jeune fille avait accepté. Un matin qu'elle se préparait à se rendre chez le maire pour chercher la lettre d'introduction promise, elle entendit frapper à la porte de la maisonnette qu'elle habitait seule depuis la mort de son père.

Elle courut ouvrir et se trouva en face d'un inconnu qui, la tête découverte, demandait :

— Mademoiselle Herz, s'il vous plaît.

IV

CATHERINE WILD

— C'est moi, dit-elle avec étonnement.

— Eh bien ! alors, embrassez-moi, fit en souriant ce personnage, dont elle ne s'expliquait pas la visite, car je suis votre cousin, Michel Herz, de Hohwald.

Elle lui présenta son front, où il déposa un baiser fraternel, puis ils restèrent quelques instants à se considérer sans rien dire.

Michel n'avait jamais entendu parler que de la petite Rosa et paraissait tout surpris de voir une grande demoiselle. Il examina son profil régulier, ses beaux cheveux châtain foncé, ses grands yeux noirs, sa taille sveltes et son maintien modeste ; il lui trouva l'air un peu sérieux, même un peu sévère pour une si jeune fille, mais son sourire était si doux qu'elle lui fit l'effet d'une sœur aînée, digne d'être à la fois aimée et respectée.

A. SIRVEN ET A. SIÉGEL. (A Suivre.

rouche dans ses revendications patriotiques, le cadet, trop bon français pour abandonner le parti de la protestation, s'était montré beaucoup moins ardent pour la bonne cause.

Amolli par la prospérité, ayant peut-être aussi contracté instinctivement de vagues idées de cosmopolitisme dans ce commerce continu avec les gens de tous les pays auquel il avait été astreint par vingt ans de vie dans les hôtels, Christophe éprouvait encore une certaine satisfaction à se dire qu'il était né Français ; au fond du cœur il espérait le redevenir, pourtant, il n'osait pas le dire tout haut.

Il avait peur pour les biens qu'il avait mis si longtemps à acquérir ; d'autre part, sa femme, devenue sincèrement française en l'épousant, ne pouvait oublier qu'elle avait vu le jour de l'autre côté du Rhin ; et si elle se sentait prise d'un attachement véritable pour la patrie de son mari et de son fils, elle n'avait pas le courage de haïr le pays de son père et de ses frères.

Hâtons-nous d'ajouter que Christophe, bien qu'il eût été rendu assez lâche par l'égoïsme de sa nature autant que par les habitudes contractées aurait été incapable d'aucune bassesse envers les conquérants. Intérieurement, il se refusait à accepter les faits accomplis, mais il n'avait pas le courage de rendre publique une protestation qu'il déclarait parfaitement vaine. Aux yeux de son frère, il n'était qu'un poltron ; pour lui, son aîné était le meilleur des hommes, mais un vieux cerveau brûlé.

Dans ces conditions, il est évident qu'une rupture s'imposait entre les deux Herz. La brouille éclata, violente, au sujet de Michel, quand,

l'enfant ayant terminé ses études primaires, il fut question de le mettre au collège.

Tout naturellement, Christophe informa son frère de son intention d'envoyer son fils à Strasbourg. A cette nouvelle, Jean-Baptiste entra dans une grande colère ; il écrivit à son cadet une lettre dans laquelle il se répandit en reproches amers selon lui, l'hésitation n'était pas permise entre le lycée d'Espinal et celui de Strasbourg où tous les professeurs français avaient été brutalement remplacés par des Allemands. Il dépassa le but qu'il s'était proposé et allant jusqu'à traiter Christophe de Prussien, n'arriva qu'à l'exaspérer inutilement.

Le placide hôtelier de Hohwald pouvait facilement expliquer sa conduite : il lui suffisait de déclarer que ses affaires l'amenaient assez fréquemment à Strasbourg il avait pensé faire, à chaque voyage, d'une pierre deux coups, en allant embrasser son fils ; mais, frappé de l'exagération des termes employés par Jean-Baptiste, il ne daigna pas lui donner cette raison si naturelle, et lui répondit à son tour d'assez verte façon. Pendant plusieurs années, la correspondance entre les deux frères se borna aux lettres de froide politesse qu'ils échangeaient, soit à l'occasion du premier de l'an, soit pour régler certains détails d'intérêts secondaires.

Quand Christophe mourut, Jean-Baptiste cessa même toute correspondance avec la veuve ; l'éloignement le rendant injuste, il supposait à tort que sa belle-sœur avait fait tous ses efforts pour germaniser son mari, et c'est à elle qu'il en voulait.

Mme Christophe Herz avait un esprit droit et cœur excellent, elle oublia volontairement tous

les dissentiments, tous les mauvais procédés et, dès qu'elle sut le malheur qui venait de frapper Rosa, elle lui écrivit une lettre très affectueuse, presque maternelle, dans laquelle elle lui offrait de venir habiter à Hohwald.

La jeune fille fut touchée de cette offre ; elle ne voulut pas lui répondre immédiatement par un refus et se contenta de remercier sa tante en lui affirmant que, plus tard peut-être, elle profiterait de ses bonnes dispositions ; mais elle imagina maintes raisons qui l'obligeaient, disait-elle à rester encore à Walck.

On voit que la pauvre enfant se trouva dans un cruel embarras, quand elle fut obligée de quitter le village où elle était née ; elle ne pouvait demander assistance à celle de ses tantes qu'elle préférait Mme Stémlé, puisqu'elle ignorait son adresse, et elle ne voulait pas accepter les bienfaits de Mme Christophe Herz, qu'elle ne connaissait pas à peine et dont elle n'avait jamais entendu dire que du mal par son père.

A dix-huit ans, être lancé dans la vie, sans ami, voilà le triste sort auquel elle se voyait condamnée ; elle s'armait cependant de courage, bien décidée à ne pas faiblir dans la lutte, n'ayant pour se défendre que sa vertu, son innocence et sa sagesse précocée.

Le maire de Walck avait une sœur qui ayant épousé un riche manufacturier de Than, dans la Haute-Alsace, était devenue une dame ayant maison montée, domestique et le reste. Il offrit à Rosa de lui donner une lettre de recommandation pour cette personne qui trouverait sûrement à l'employer.

requies dans les bureaux de l'inspection académique de chaque département, et à Paris, au secrétariat de l'Académie, à la Sorbonne, jusqu'au jeudi 16 juillet inclusivement.

LA LIGNE DE ST-DENIS A AURILLAC

Mercredi matin a eu lieu la réception officielle de la ligne de Saint-Denis à Aurillac. Un train spécial, composé de wagons-salons et de wagons de 1^{re} classe, parti de Saint-Denis à la première heure, emportait MM. les ingénieurs du service de la voie et tout le personnel. Le train est arrivé en gare à Aurillac à 12 h. 21.

Un déjeuner a eu lieu à l'Hôtel St-Pierre. Il y avait environ 50 convives. Aujourd'hui, dans la journée, un train spécial emmènera les employés de la nouvelle ligne, leurs familles et leurs bagages, et déposera chacun d'eux à son poste respectif. L'ouverture définitive de la ligne n'a pas eu lieu le 1^{er} mai, ainsi que l'ont annoncé plusieurs journaux, mais probablement le 4 ou le 11, un lundi, ainsi que cela se pratique d'habitude.

ACCIDENT

Mardi soir, vers sept heures, le nommé Basile Cabessut, employé chez M. Férand, portait en ville un panier de bouteilles de bière et un autre panier contenant des siphons d'eau de seltz. En face du café de Strasbourg, un des siphons a fait explosion. Basile Cabessut a été atteint à la figure par un des éclats de verre qui lui a fendu la lèvre.

M. le docteur Clary et M. Saint-Sevez, pharmacien, ont donné les soins nécessaires au blessé qui a pu regagner son domicile.

ACCIDENT DE VOITURE

Hier matin, vers onze heures, un accident de voiture est arrivé à Lacapelle de Vialard. Deux personnes se rendaient à la foire de Cahors dans une voiture à deux roues. La soussventrière s'étant rompue, la voiture a basculé et les deux voyageurs ont été projetés en arrière. L'un d'eux s'est fait de très sérieuses contusions au bras gauche.

SOLDAT DISPARU

Hier à midi, M. Calmon, de Cabessut, a trouvé dans un réservoir d'eau grasses, près la propriété de M. Viviers, faubourg Cabessut, les effets militaires suivants : capote, épaulettes, pantalon, gants, bretelles, bayonnette avec fourreau, ceinturon, le tout portant le matricule 1.137 et l'épée-bayonnette celui de 67.797. Ces objets appartiennent au soldat Poujade, du 7^e de ligne, qui a disparu depuis dimanche dernier.

CLASSEMENT DES CHEVAUX

* juments, mulets et mules susceptibles d'être requis pour le service de l'armée

Voici l'itinéraire que suivra, dans la 3^e subdivision, en 1891, la commission n° 9 :
Catus. — Maxou, 19 mai, 8 h. m., à Saint-Pierre-Lafeuille. Francoulès, 19 mai, 9 h. et 1/2 m., à Pélacoy. Mehmont, 19 mai, 1 h. s. lieu de la fête patronale. Gigouzac, 19 mai, 2 h. soir, lieu de la fête patronale. St-Denis, 20 mai, 6 h. m., lieu de la fête patronale. Boissières, 20 mai, 8 h. m., devant la Mairie. Nuzéjous, 20 mai, 9 h. 1/2 m., devant la Mairie. Calama-ne, 20 mai, 2 h. soir, devant la Mairie. Crayssac, 21 mai, 7 h. m., devant la Mairie. Pontetq, 21 mai, 9 h. m., à Rostassac. Labastide-du-Vert, 21 mai, 2 h. soir, devant la Mairie. Les Junies, 22 mai, 7 h. m., champ de foire. Lherm, 22 mai, 9 h. m., champ de foire. St-Médard, 22 mai, 2 h. s., lieu de la fête patronale. Catus, 23 mai, 7 h. m., champ de foire. Montgesty, 23 mai, 1 s., champ de foire.
Cazals. — Les Arques, 23 mai, 2 h. 1/2 soir, à la Mouline. Gindou, 25 mai, 7 h. m., devant la Mairie. Marminiac, 25 mai, 9 h. m., champ de foire. Cazals, 25 mai, 2 h. soir, champ de foire. Montoléra, 26 mai, 6 h. m., devant la Mairie. Saint-Caprais, 26 mai, 7 h. 1/2 m., champ de foire. Frayssinet-le-Gélat, 26 mai, 9 h. m., champ de foire. Goujouac, 26 mai, 2 h. s., lieu de la fête patronale. Pomarède, 26 mai, 3 h. soir, champ de foire. Cassagnes, 27 mai, 7 h. m., champ de foire.
Puy-l'Evêque. — Montcabrier, 27 mai, 9 h. matin, devant la mairie. Duravel, 27 mai, 2 h. soir, devant la mairie. Soturac, 28 mai, 6 h. matin, champ de foire. Touzac, 28 mai, 7 h. 1/2 matin, devant la mairie. Vire, 28 mai, lieu de la fête patronale. Puy-l'Evêque, 28 mai, 2 h. soir, devant la mairie. Pescadoires, 29 mai, 7 h. matin, devant la mairie. Prayssac, 29 mai, 8 h. matin, champ de foire. Lagardelle, 29 mai, 1 h. soir, devant la mairie. Grézels, 29 mai, 2 h. 1/2 soir, champ de foire. Lacapelle-Cabanac, 30 mai, 7 h. matin, devant la mairie. Floressas, 30 mai, 8 h. 1/2 matin, champ de foire. Ségnac, 30 mai, 1 h. soir, devant la mairie. Mauroux, 30 mai, 2 h. 1/2 soir, champ de foire.

TRUITES ET MOLES

Un arrêté préfectoral, en date du 27 avril, vient de prescrire des pêches extraordinaires du poisson si mauvais et si dangereux connu sous le nom de mule. Ces pêches, faites sous la surveillance de l'administration des ponts et chaussées pendant l'interdiction de la pêche et aux abords des barrages Lacombe, Coty, Saint-Georges, Valentré, Labéraudie, Puy-l'Evêque et Grimard, auront pour effet de diminuer les innombrables légions d'un poisson dont tout le monde demande la destruction.

De son côté, la Société de pisciculture du Lot essaie, cette année, d'acclimater un nouveau poisson dans notre rivière et, certes, personne ne perdrait au change si la truite arc-en-ciel, le nouveau poisson qu'on veut acclimater, venait à remplacer le mule.

Lundi dernier, un millier d'alevins de truites arc-en-ciel ont déjà été immergés dans le Lot, à Cajarc et à Saint-Martin-Labouval. Dans un mois environ, près de cinq mille nouveaux alevins du même poisson seront immergés dans le bassin de Coty.

Ces cinq mille alevins proviennent d'éclosion d'œufs que la société de pisciculture avait fait venir de la Marne. Ces œufs sont éclos dans d'excellentes conditions et les jeunes poissons, nourris dans un bassin spécial, se développent et grossissent rapidement ; ils auront acquis une taille suffisante pour être lâchés, sans danger pour eux, dans les eaux libres.

FAUSSE MONNAIE

Il circule en ce moment dans notre région une grande quantité de pièces de 2 fr., effigie de Napoléon III, millésime 1868.

Ces pièces, très bien imitées, au lieu d'être coulées sont frappées ; il n'est possible de les reconnaître qu'au poids : elles pèsent un gramme et demi de moins que les vraies.

Le métal dont elles sont composées est blanc et doux.

VÉLOCE-SPORT-CADURCIEN

MM. les membres du V.-S.-C. sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le samedi 2 mai prochain, au siège de la société, (Café-Tivoli).

Ordre du jour :

Courses 2 août — Insignes — Paiement des cotisations.

La présence est obligatoire. (Article 18 des statuts).

Figeac

Mercredi, vers dix heures du soir, la rue Gambetta a été mise en émoi par les cris : Au secours ! — on vient d'assassiner un homme — il est tombé raide mort devant l'atelier de M. Debar, artificier.

En un instant, une foule considérable, attirée par ces cris, était massée aux abords de la dite rue formant le cercle autour du jeune homme qu'on disait avoir été assassiné.

Ce jeune homme aurait été frappé, paraît-il, dans une rixe, d'un violent coup de couteau au-dessous de l'oreille gauche, par un individu.

Belmont

Mercredi soir, vers les 3 heures, le nommé Murat Joseph, âgé de 71 ans, s'est laissé choir au fond d'un puits situé devant la porte de sa maison, au village du Masdaspech.

Son fils aîné, honnête tailleur d'habits, l'entourait depuis quelques temps d'un redoublement d'affection et de soins assidus afin lui rendre la vie plus supportable dont une attaque récente et subite de cécité semblait l'en avoir dégoûté.

Le fils se trouvait ce jour-là à la journée. Le vieillard aurait profité d'un moment d'absence de sa belle-fille pour mettre fin à ses jours et que, bien qu'aveugle, sa mort serait plutôt le résultat d'un suicide que d'un accident.

Il convient d'ajouter que, par intervalle, ses facultés mentales paraissent détraquées depuis qu'il avait perdu la vue et qu'il avait déjà essayé, en d'autres circonstances, de se suicider.

La gendarmerie de Labenque, accompagnée du maire et d'un médecin se sont immédiatement transportés sur les lieux, afin de procéder aux constatations légales.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

Fête de l'Ascension

A l'occasion de la fête de l'Ascension, la Compagnie d'Orléans rendra exceptionnellement valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du Lundi 11 Mai, les billets aller et retour réduits de 25 % sur le prix ordinaire des places, qui auront été délivrés, aux conditions de son tarif spécial A n° 9, les Mardi 5, Mercredi 6, Jeudi 7 et Vendredi 8 Mai inclus.

Les billets délivrés de ou pour Paris conserveront la durée de validité déterminée par ledit tarif lorsqu'elle sera supérieure à celle ci-dessus fixée.

NOUVELLES POLITIQUES

La journée du 1^{er} Mai si redoutée, n'a donné lieu, nulle part, à aucun incident grave.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 30 avril

PRÉSIDENCE DE M. FLOQUET

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet relatif à l'établissement du tarif général des douanes.

M. Lockroy combat le système que la commission propose de substituer au système du traité de commerce.

M. Viger, s'attache à réfuter les divers arguments de M. Lockroy sur la situation commerciale de la France vis-à-vis de l'Europe. Il l'examine et en tire des conclusions absolument contraires à celles des libre-échangistes.

M. Trouillot dépose une proposition portant que la nomination des membres du conseil d'administration des Compagnies de chemin de fer soit ratifiée par décret présidentiel.

Dans l'exposé des motifs, il signale la présence, dans le conseil d'administration du P.-L.-M., du représentant officiel du comte de Paris.

M. Trouillot demande l'urgence qui est acceptée par le ministre et déclarée par 325 voix contre 159. La proposition est renvoyée à une commission spéciale.

SÉNAT

Séance du 30 avril 1891

M. Isaac désire être renseigné au sujet de la situation actuelle de la république d'Haïti.

Haïti, dit-il, a été un pays français et a conservé pour son ancienne métropole, de vives sympathies. Cette situation suffit à démontrer que nous ne pouvons être indifférents à ce qui touche ce pays.

Or, si nous en croyons certaines nouvelles qui nous sont parvenues d'Amérique, l'indépendance de ce petit pays serait menacée par l'intervention des Etats-Unis, intervention qui serait, dit-on, motivée par des actes de notre part.

Je prie M. le Ministre de rassurer, par quelques mots, ceux que cette nouvelle a pu inquiéter.

M. le Ministre des affaires étrangères. — Il ne peut y avoir aucune équivoque sur la politique que la France a suivie et compte suivre envers Haïti. Nous avons le ferme désir de respecter son indépendance et de la faire respecter par tous. Certaines paroles prononcées par l'amiral de Cuverville ont été exagérées et les Etats-Unis ont reconnu eux-mêmes cette exagération.

Nous nous sommes expliqués à Washington, comme nous le devons, au sujet du Port Saint-Nicolas, et l'émotion, qui avait un instant existé, s'est calmée. Le gouvernement de Washington a retiré son escadre des eaux d'Haïti. Je le répète, nous continuerons, dans cette occasion comme toujours, notre politique d'amitié et de réserve. (Applaudissements).

M. Isaac. — Je remercie M. le ministre des paroles qu'il a prononcées et qui dissiperont tous les malentendus.

Sur le rapport de M. Bardoux, au nom du 9^e bureau, M. Galtier est admis comme sénateur du département de l'Hérault.

M. Bardoux dépose un rapport sur le projet de loi relatif aux cas d'incapacité aux conseils généraux et d'arrondissement.

M. Isaac dépose un rapport sur le projet de loi relatif à l'organisation des colonies de la Guadeloupe et de la Martinique.

Le Sénat fixe sa prochaine réunion à lundi à trois heures. La séance est levée.

THÉÂTRE DE CAHORS

A propos de la représentation du *Flibustier* et de *La Parisienne*, qui aura lieu le *Dimanche 3 Mai*, voici quelques appréciations de la presse parisienne sur les auteurs et leur pièce :

« M. Jean Richepin a publié un livre intitulé *La Mer* »

« *Le Flibustier*, représenté ce soir à la Comédie-Française, est pénétré du même souffle, reflète les mêmes impressions et semble une dépendance du poème, comme une embarcation légère remorquée dans le sillage d'une puissante frégate. »

« Le nom de Jean Richepin a été jeté au public par M. Got, au milieu d'applaudissements qui se partageaient entre l'auteur et son interprète. On applaudissait M. Richepin pour sa pièce écrite de franche et solide allure, et M. Got pour une création qui complètera comme une de ses meilleures. »

« M. Henry Beque est une des personnalités originales de la littérature contemporaine. »

« *La Parisienne* est un ouvrage d'une rare valeur. »

« Je ne sais quel avenir est réservé à cette curieuse et intéressante tentative, mais je demeure convaincu que M. Henry Beque possède en lui la force comique et la faculté d'observation à un degré très rare et qu'il ne tiendra qu'à lui d'écrire quelque jour une grande comédie pour le placer au premier rang des écrivains français. »

Bourse de

Cours du 1^{er} Mai 1891

RENTES

3 0/0 perpétuel..... compt.	94 70
3 0/0 amortissable..... compt.	94 45
3 0/0 Emprunt 1891.....	93 15
4 1/2 0/0 1883..... compt.	105 90

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE.....	4395 >
CRÉDIT FONCIER.....	1255 >
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	480 >
COMPTOIR N°1 D'ESCOMPTE.....	620 >
EST (Chemin de fer).....	935 >
LYON.....	1540 >
MIDI.....	1326 >
NORD.....	1835 >
ORLÉANS.....	1525 >
OUEST.....	1052 >
GAZ, C ^{ie} parisienne.....	1385 >
CANAL DE SUEZ.....	2502 60
CANAL DE PANAMA.....	37 50
Etablissements DECAUVILLE.....	440 >

OBLIGATIONS

LYON (fusion).....	441 >
EST 3 0/0.....	439 >
MIDI 3 0/0.....	444 75
NORD 3 0/0.....	447 50
ORLÉANS 3 0/0.....	443 >
OUEST 3 0/0.....	439 >
SUD DE LA FRANCE.....	411 >
OUEST-ALGÉRIEN.....	422 >
EST-ALGÉRIEN.....	423 >
CRÉDIT FONCIER, fonc. 3 0/0 1853.....	605 >
— — — — — 4 0/0 1863.....	528 >
— — — — — fonc. 3 0/0 1877.....	390 >
— — — — — comm. 3 0/0 1879.....	474 >
— — — — — fonc. 3 0/0 1879.....	480 >
— — — — — comm. 3 0/0 1880.....	466 25
— — — — — fonc. 3 0/0 1883.....	418 50
— — — — — — — — — — — — — — — 100 fr. av. lots.....	74 >
GAZ, C ^{ie} parisienne.....	523 >

Valeurs Étrangères

RUSSE, 4 0/0 1889.....	99 55
RUSSE, 4 0/0 consolidé.....	99 70
PORTUGAIS 3 0/0 (rente).....	57 05
PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889.....	442 50
LOMBARDS, 3 0/0.....	342 50
SARAGOSSE 3 0/0.....	390 >

Valeurs en banque

Ch. RUSSE (gr. Société).....	677 >
Oblig. GUAYAQUIL (Equateur) 6 0/0.....	470 20
— PORTO-RICO 3 0/0.....	270 >
— BAHIA (Brésil) 5 0/0.....	450 10

REVUE HEBDOMADAIRE

Le marché n'est plus aussi brillant. Le monde des affaires n'a plus le même entrain.

On a été trop vite et on reconnaît aujourd'hui qu'il eût été plus sage de ménager un peu les mouvements.

Le 3 0/0 est à 94,50 le nouveau fait 93. L'obligation Tunisienne fait preuve de grande fermeté.

Les baissiers essayent en vain de recommencer leurs attaques contre le Crédit Foncier. L'action est à 1260.

Les obligations foncières et communales ont toujours un marché suivi.

La banque de Paris est à 800 en attendant des cours supérieurs qui lui sont dus.

La Banque d'Escompte a été vivement attaquée elle se relèvera, vite il n'y a pas de raison sérieuse de baisse.

Le Crédit Mobilier dispute vaillamment ses positions au milieu de la baisse qui a atteint toutes les institutions de Crédit.

Les résultats du dernier exercice justifient d'ailleurs les dispositions favorables du comptant.

La Société générale est à 481,25. La situation de cet établissement est excellente.

Nos grands chemins ont un peu reculé, le Lyon est à 1525.

L'obligation des chemins de fer économiques est toujours en faveur, c'est le 1^{er} Mai que se détache le coupon.

Les chemins Portugais se sont avancés à 485.

Les fonds étrangers ont été un peu lourds. L'Italien a peu varié, on s'en occupe peu, son tour viendra quand l'influence du coupon de Juillet se fera sentir et on tiendra compte du travail de réorganisation financière auquel se livre le cabinet Di-Rudini.

La rente extérieure est un peu lourde. En Banque, l'Alpine se maintient ferme à 223,75. Les bénéfices nets de l'exercice se sont élevés à 2.000.000 de florins soit près de 21 fr. par action. On distribuera probablement 14 fr.

Le Laurium Grec est à 163,75. Nous avons annoncé pour le mois de juin l'installation des machines Lührig.

La minière Transvalienne est à 23 fr. nous avons annoncé que ses bénéfices avaient été employés dans différentes affaires industrielles. On réalise tous les jours avec des profits sérieux. Le cours actuel ne peut donc être qu'un cours d'attente.

L'Action des mines de St Antoine a regagné son coupon de 2 fr. 50 détaché le 20 et les bénéfices à la fin de mars étaient de 1.274.000 fr.

L'Obligation de Porto-Rico est ferme à 280 fr. On signale de nombreuses demandes sur l'obligation Linarès à Almería à 262,50.

Les Obligations de la ville de Montpellier sont demandées à 398,75.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 225 fr. — 2^e classe 170 fr. — Durée de validité : 45 jours.

2^e, 3^e et 4^e itinéraires : 1^{re} classe, 180 fr. — 2^e classe 135 fr. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10% du prix du billet.

Enfin, il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduits de 25%, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire

1^{re} classe 95 fr. — 2^e classe 70 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10% du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 60 fr. — 2^e classe 45 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour réduits de 25% pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Austerlitz et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Excursions aux Stations d'hiver des Pyrénées

Arcachon, Pau, Biarritz

Tarif spécial A n° 11 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary, Pau, St-Jean-de-Luz, et Salies-de-Béarn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une Gare située à 500 kil. au moins de la station hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10% du prix total du billet aller et retour.

Société Française des Télégraphes sous-Marins

anonyme au capital de 11 millions entièrement versés. Siège social : 32, rue Caumartin. — Concessionnaire de 6,754 kilomètres de câbles sous-marins. 14.200 Obligations de 500 fr. 5% rapportant 25 fr. (mai-nov.), et remboursables à 500 fr. fr. en 30 ans, par tirages semestriels, à partir du 1^{er} mai 1892.

On souscrit : Samedi 9 mai, et dès à présent par correspondance : Crédit industriel ; Société générale ; Banque d'Escompte ; Banque internationale de Paris ; Crédit Mobilier. L'emprunt est destiné à terminer, dès cette année, les dernières sections du réseau, par les soins de la Société Générale des Télégraphes, qui en a pris à forfait la construction et la pose.

Les produits nets sont évalués à 1,920,000 fr. comprenant une somme de 355,000 fr. de Garanties et Subventions qui couvre, à elle seule, le service de l'intérêt des 14,200 Obligat. — Prix d'Emission : 487 fr. 50.

50 fr. en souscrivant : 150 fr. à la répartition : 150 fr. le 15 juin ; 137 fr. 50 le 15 juillet 1891. — Faculté d'anticiper les versements au taux de 5% l'an. — En se libérant à la répartition, on ne paie que 486 fr. 35 : le placement ressort ainsi à 5.12%, sans la prime d'amortissement. La cote officielle sera demandée.

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé Du Barry, la

REVALESCIERE

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegme, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Cette, 2 janvier 1890.

« Votre Revalescière m'a empêché de mourir depuis dix-huit mois ; c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO, Curé doyen de Cette (Hérault). »

Rapport du docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants, à Londres. « Naturellement riche en éléments indispensables au sang, pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os. — La Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux phthisiques, étiques et rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. »

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en d'autres aliments et drogues, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. 44 ans de succès, 100.000 cures annuelles. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; soit environ 20 cent. le repas. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE ». Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîte de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr., ainsi que la « REVALESCIERE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre mandat-poste. En vente partout, chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, à PARIS.

Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste.

Le Sedlitz Ch. Chanteaud est le purgatif salin, rafraîchissant le plus efficace pour combattre constipation, migraine, maux d'estomac, gouttes rhumatismales. Sa réputation auprès des médecins est universelle. Pour éviter les contrefaçons exigez une enveloppe jaune et la marque Ch. Chanteaud, seul préparateur des médicaments dosimétriques du Dr Burgraeve.

La Foncière
COMPAGNIE
d'ASSURANCES sur la VIE
Autorisée par décret du Gouvernement
Place Ventadour, à PARIS.
Capital social : 40 MILLIONS
ASSURANCES
VIE ENTIÈRE—MIXTE—TERME FIXE
Ces Assurances donnent droit à une PARTICIPATION de 80% dans les BÉNÉFICES de la Compagnie
Assurances Temporaires.
Assurances de Survie.
Assurances de Capitaux différés.
RENTES VIAGÈRES
S'adresser à M. DALRY, agent spécial, 1, allées Fénélon, Cahors.

Les VÉRITABLES EAUX de
VICHY
sont les Sources de l'Etat français
Administration : 8, Boulevard Montmartre, Paris
CÉLESTINS. Gravelle, Maladies de la Vessie.
GRANDE-GRILLE. Maladies du Foie et de l'Appareil biliaire.
HOPITAL. Maladies de l'Estomac.
HAUTERIVE. Affections de l'Estomac et de l'Appareil urinaire.
Les seules où le puisement et l'embouteillage sont surveillés par un Représentant de l'Etat.

GUERISON
Certaine et Radicale
de toutes les Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.
MÊME DES PLAIES, ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres.
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LE NORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.), Consult. gratuites par Correspondance.

VIGNES AMÉRICAINES

5,000 Othellos Racinés

A VOIR ARRACHER SUR PLACE

Extra-beaux — à 100 fr. le mille

S'adresser au propriétaire : M. Victor COMBES, à Vire, par Puy-l'Evêque (Lot)

A VENDRE

Un Phaëton, en très bon état, avec capotage, pouvant se déplacer.

S'adresser à M. Gras, bourellier à Castelnaud-Montrâtier.

A louer

La moitié de la maison, du jardin et des autres bâtiments situés à Péchalgal, avec terrasse et petit lac ; le tout situé à trois kilomètres environ de la ville de Cahors.

Superbe point de vue. — Réparations au gré du locataire.

On vendrait ces immeubles avec 63 ares de terre attenant au même lieu, mais en nue-propiété seulement.

S'adresser à M^e LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénélon, numéro 7.

ON DEMANDE de suite ou dans quelques mois, un Garçon Boucher, connaissant un peu le détail pour la vente au magasin.

S'adresser ou écrire, avant la fin du mois, à M. CAYSAC, boucher à Rodez (Aveyron).

SANTAL DE MIDY

Pharmacien à Paris

Supprime Copahu, Cubébe et Injections, guérit en 48 heures les écoulements. Très efficace dans les maladies de la vessie, il rend claires les urines les plus troubles. — Chaque capsule porte en noir le nom MIDY.

DÉPOT. Toutes Pharmacies.

Le propriétaire-gérant : LAYTOUT.

VIGNES AMÉRICAINES

PAR MILLIONS A LA VENTE

de plants directs, porte-greffes et de plants greffés-soudés

PRIX TRÈS MODÉRÉS

S'adresser au propriétaire : M. Victor COMBES

Chevalier du Mérite agricole, à Vire, par Puy-l'Evêque (Lot)

Envoi franco du prix-courant sur demande

VIENT DE PARAITRE :

Expériences pratiques sur la Culture des Vignes américaines

PAR M. VICTOR COMBES

En vente chez l'auteur et principaux libraires

PRIX : 3 fr. FRANCO-POSTE

LE VIGNOBLE

DE L'ORPHELINAT D'ARNIS

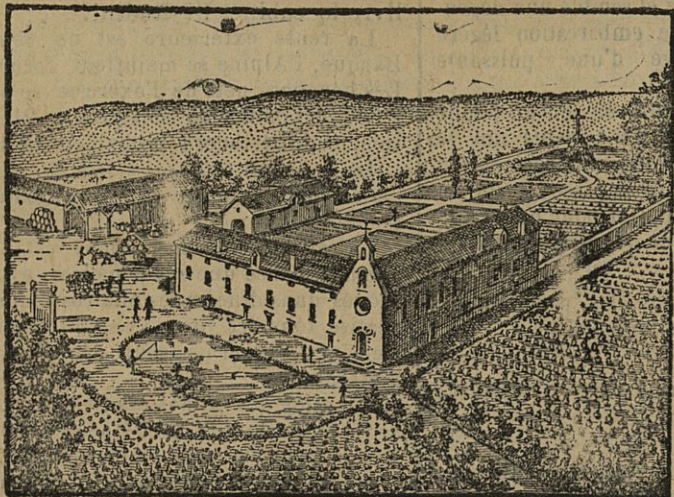
PRÈS CAHORS (LOT)

MOYENS PRATIQUES

POUR RECONSTITUER UNE VIGNE PHYLLOXÉRÉE

Par le Directeur de l'Établissement

2^e édition



Vue générale de l'Orphelinat

PRIX : 0,60. — PAR LA POSTE : 0,75

En vente chez tous les Libraires

Etablissement Hydrothérapique

DES

ALLÉES FÉNELON, N° 6

Le Public est prévenu que M^{me} Sabatié vient de faire placer dans son Etablissement, l'Appareil de Suspension de M. le Docteur CHARCOT, pour le traitement de l'Ataxie locomotrice et autres maladies nerveuses.